



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 13 décembre 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le 6 décembre 2018, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (à compter de la question n° 8), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question n° 29 incluse), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT (à compter de la question n° 11), M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question n° 32), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 29 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, M. Laurent CROIZIER, M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 32), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 41), M. Philippe GONON (à compter de la question n° 41), M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 75 incluse), M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 3), Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Carine MICHEL.

Absents :

M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 7 incluse), Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question n° 30), M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT (jusqu'à la question n° 10 incluse), Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Dominique SCHAUSS (jusqu'à la question n° 31 incluse), Mme Ilva SUGNY (à compter de la question n° 30), Mme Sylvie WANLIN, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 31 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Jacques GROSPERRIN (à compter de la question n° 76), Mme Sophie PESEUX (jusqu'à la question n° 2 incluse), M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

Mme Sorour BARATI-AYMONIER à Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 30), M. Emile BRIOT à M. Christophe LIME, M. Gueric CHALNOT à M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 10 incluse), Mme Danielle DARD à Mme Danielle POISSENOT, M. Clément DELBENDE à Mme Elsa MAILLOT, M. Dominique SCHAUSS à Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question n° 31 incluse), Mme Ilva SUGNY à M. Abdel GHEZALI (à compter de la question n° 30), Mme Sylvie WANLIN à M. Nicolas BODIN, Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON (à compter de la question n° 41), Mme Marie-Laure DALPHIN à M. Pascal BONNET, M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 31 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN à M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n° 40 incluse), Mme Sophie PESEUX à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 2 incluse).

OBJET : 28 - Subvention à l'ADDSEA pour l'action de prévention spécialisée au titre de 2018

Subvention à l'ADDSEA pour l'action de prévention spécialisée au titre de 2018

Rapporteur : Mme l'Adjointe POISSENOT

| | Date | Avis |
|-----------------|------------|-------------------|
| Commission n° 5 | 05/12/2018 | Favorable unanime |

Une convention signée entre le Département du Doubs, l'Association Départementale du Doubs de Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte (ADDSEA) et la Ville de Besançon le 28 novembre 2016, a défini les relations entre les parties s'agissant de la prévention spécialisée sur le territoire de la Ville de Besançon jusqu'au 31 décembre 2017.

Aux termes de cette convention, la participation annuelle de la Ville de Besançon était communiquée par le Département sur la base du montant de charges supportées par l'association, dans la limite de 60 000 €.

Le Département, qui a engagé une réflexion globale sur ses modalités de conventionnement avec l'ADDSEA, n'a fait connaître que début novembre 2018 son désaccord sur le principe d'une prorogation d'un an de la durée de validité de cette convention tripartite par la voie d'avenant.

Ce positionnement du Département n'a cependant pas eu pour conséquence de modifier les modalités d'interventions de l'association ADDSEA en matière de prévention spécialisée sur le territoire de la Ville de Besançon. En effet, au cours de l'année 2018, un travail a été mené avec le Département et l'ADDSEA - Service de Prévention spécialisée, afin notamment d'ajuster les objectifs ainsi que les modalités d'intervention de cette dernière aux évolutions constatées sur le territoire.

Dans ces conditions, il convient de définir le cadre conventionnel bipartite permettant à la Ville de Besançon de verser à l'association ADDSEA-SPS sa contribution financière au titre de l'exercice 2018.

Le montant de cette subvention 2018, 45 546,65 €, correspond au montant moyen des subventions versées à cette même association lors des trois derniers exercices, dans le cadre des conventionnements en vigueur au titre de la prévention spécialisée. En cas d'accord, la somme sera prélevée sur la ligne de crédit 65.522.6574.10500.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'autoriser M. le Maire à signer une convention avec l'association ADDSEA pour 2018 et d'autoriser le versement de la subvention 2018 de 45 546,65 € à l'association ADDSEA

Préfecture du Doubs

Reçu le 20 DEC. 2018



Contrôle de légalité

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.